27 NOVEMBRE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/11-05 – PARAMÈTRES STRATÉGIQUES DU FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DE KIRIBATI

Le Conseil d'administration :

1 Conformément à la décision BOD/2023/07-01, prend note des facteurs favorables à la transformation du système à Kiribati, y compris ceux jugés hautement prioritaires, selon les indications de l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/11 DOC 5 et de l'examen de la qualité du Secrétariat.

2 Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat de Kiribati, reproduit à l'annexe 4.

3 Invite Kiribati à présenter une requête de financement pour la transformation du système à concurrence de 2 500 000 dollars et approuve la prorogation au 30 juin 2024 de la date limite de dépôt de cette requête, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et selon les paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au tableau 1.

Tableau 1 – Résumé des paramètres stratégiques et des recommandations d'allocation du Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	2 500 000
b.	**Allocation maximale recommandée par le Secrétariat**	2 500 000
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires** o Données et éléments factuels	
d.	**Domaine d'intervention des financements du GPE** « Réduction des obstacles et renforcement d'une éducation de qualité, équitable et inclusive, pour tous les enfants » : - amélioration de l'accès à une éducation de qualité, en particulier pour les populations défavorisées, et - renforcement des infrastructures TIC et du SIGE, et amélioration de l'exploitation des données pour la prise de décision	